

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la Recherche
02 avril 2024

*Soumis au vote de la Commission de la
Recherche du 21 octobre 2024*

U A

Ua

U/A

U A

La Commission de la Recherche de l'Université a été réunie le 02 avril 2024 à 15h00 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Mme GROLLEAU.

GROLLEAU Françoise Présidente de l'université	Présente
CAMUS Sandra Vice-Présidente Recherche	Présente
AMIARD Stéphane	Présent
BARBEROUSSE Michel	Présent
BONNET Manon	Présente
BOURSIER Jérôme	Excusé, donne procuration à Frédéric LAGARCE
BRIS Céline	Excusée, donne procuration à Sandra CAMUS
BUSSON-BENHAMMOU Corine	Absente
BUTIN Soline	Présente
CANEVET David	Présent
CARLES Rémi	Excusé, donne procuration à Gilles STUPFLER
CONTAMINA Sandra	Présente
DUCROQUET Aude	Présente
DUHAMEL Philippe	Excusé, donne procuration à Aude DUCROQUET
FASQUEL Jean-Baptiste	Excusé, donne procuration à Aude DUCROQUET
FASSOT Céline	Présente
GERARD Marie-Françoise	Présente
GIMEL Jean-Christophe	Présent
GOUDET Olivier	Excusé, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
GOUJON Antoine	Excusé, donne procuration à David CANEVET
HERMETET Anne-Rachel	Excusée, donne procuration à Sandra CONTAMINA
JACQUES Marie-Agnès	Présente
LAGARCE Frédéric	Présent
LAMBERT WIBER Sophie	Présente
LE NAN Frédérique	Excusée, donne procuration à Patrice MARCILLOUX
MARCHAUD Alix	Présent
MARCILLOUX Patrice	Présent
MARIE DIT CHIROT Clément	Présent
MERCIER Nicolas	Présent
MILLOT Vincent	Présent
PAGANO Alain	Présent
PERCHEPIED Laure	Présente
PIRES NEGRAO Marcelo	Présent
SCHMIDT Aline	Excusée, donne procuration à Jean-Christophe GIMEL
SECOUE Pierre	Présent
STUPFLER Gilles	Présent
TAILLEFAIT Antony	Excusé, donne procuration à Alain PAGANO
VAN BOGAERT Patrick	Excusé, donne procuration à David CANEVET

Membres à titre consultatif présents :

Catherine PASSIRANI, Vice-Présidente Egalité et International
David BIGAUD, Vice-Président Valorisation, Partenariat et Innovation
Christophe DANIEL, Doyen de la Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion
Jean FOUGEROUSSE, Directeur de la SFR Confluences
Nicolas CLERE, Directeur du Pôle doctoral

Personnes invitées par la Présidente :

Alexa ROUEZ, Directrice générale-adjointe
Bénédicte GIRAULT, Directrice de la Recherche, de l'Innovation et des Etudes Doctorales

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle

Ordre du jour :

Table des matières

1. Informations générales	1
1.1 Information sur les élections	1
1.2 Affaires européennes	2
1.3 Résultats ANR	3
1.4 Résultats Trajectoire Nationale	4
1.5 CPJ : Résultats et perspectives	5
2. Prospectives et moyens	7
2.1 Classement des allocations doctorales cofinancées Région	7
2.2 Classement des allocations doctorales cofinancées ALM	10
2.3 Colloques 2024 : Classement des demandes ALM	11
4. ANNEXE : diaporama de la séance du 02 avril 2024	15

Mme GROLLEAU ouvre la séance de la Commission de la Recherche à 15h00. A l'ouverture de la séance du 02 avril 2024, 36 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 24 membres présents et 12 membres représentés). Elle fait état des présents et des excusés.

1. Informations générales

1.1 Information sur les élections

Madame CAMUS effectue un rappel sur la composition du bureau de la Commission de la Recherche (CR) qui est présidée par madame GROLLEAU et qui a lieu deux semaines avant la CR. Il est constitué des membres élus de la CR qui représentent chacun des 5 pôles de recherche :

- Pôle Végétal : Laure PERCHEPIED
- Pôle Santé : Céline FASSOT
- Pôle Matériaux : David CANEVET
- Pôle MathSTIC : Gilles STUPFLER
- Pôle LL-SHS : Patrice MARCILLOUX

On y trouve également Alexa ROUEZ pour la DGA, Bénédicte GIRAULT et Amandine DEJOUR pour la DRIED, la vice-présidente recherche, le vice-président valorisation, David BIGAUD. Les directeurs de SFR (QUASAV, ICAT, MATRIX, MATHSTIC et CONFLUENCES) sont membres du bureau de la CR. Enfin, il peut accueillir des invités en fonction de l'ordre du jour : vice-présidente des relations internationales, directeur du collège doctoral, le ou la déléguée recherche en santé, un représentant du volet environnement, etc.

Madame CAMUS informe que des élections sont organisées en ligne pour le renouvellement des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs, les 10 et 11 avril 2024. Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 5 avril 2024 inclus et les liens vers les formulaires de candidature ont été transmis le 26 mars 2024. Parmi ces élections, certaines ne sont ouvertes qu'aux membres de la CR :

- Commission des relations internationales : 2 sièges de représentants des enseignants-chercheurs de la CR
- Commission permanente du numérique : 1 siège de représentant de la CR, tous collèges confondus
- Commission vie de l'établissement : 1 siège de représentant des enseignants-chercheurs de la CR et 1 siège de représentant des doctorants de la CR.

D'autres élections sont organisées par le conseil d'administration (CA), la CFVU ou le conseil académique (CAc) et sont ouvertes pour certaines à tout membre élu ou à l'ensemble de la communauté universitaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence relative à l'éthique de la recherche est exercée dans le cadre du Comité d'Éthique de la Recherche de la COMUE Angers – Le Mans. Ce comité, dans une composition transitoire, a fonctionné jusqu'au renouvellement des mandats des conseils pléniers de l'Université d'Angers en janvier 2024. Sa composition est la suivante :

- Président de la COMUE ou son représentant
- Vice-présidents.es recherche des membres

- Vice-présidents.es en charge de la valorisation des membres
- 6 représentants.es des structures de coordination de la recherche désignés.es par les vice-présidents.es recherche de chaque établissement membre – 3 représentants.es à désigner par la vice-présidente recherche de l'UA
- Le/la référent.e intégrité scientifique désigné.e par le Président du comité d'éthique pour la durée du mandat
- 6 enseignants.es chercheur.es ou chercheur.es élus.es par le Sénat académique représentant autant que possible les domaines de recherche développés au sein de l'UA et de LMU

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Conseil académique, qui procède à l'élection des membres des deux sections disciplinaires de l'établissement :

- La section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants, pour les manquements aux obligations statutaires des enseignants.
- La section disciplinaire compétente à l'égard des usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription ou à l'examen, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université.

La constitution de ces sections disciplinaires est indispensable au bon fonctionnement de l'Université, de nombreuses demandes de saisine étant en attente. Suite aux élections intervenues lors du Conseil académique du 13 mars 2024, des sièges restent à pouvoir :

- Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :
 - 2 sièges à pourvoir pour les PU ou personnels assimilés (2 femmes)
- Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :
 - 2 sièges à pourvoir pour les PU ou personnels assimilés (2 femmes)
 - 1 siège à pourvoir pour les MCF ou personnels assimilés titulaires (1 homme)

Un appel à candidature réservé aux membres du CAC a été adressé par mail le 2 avril 2024. Les candidatures peuvent être déposées auprès de la cellule institutionnelle jusqu'au 9 avril 2024, jour de l'élection en CAC, y compris en séance. L'élection aura lieu lors du CAC du 9 avril 2024.

1.2 Affaires européennes

Madame PASSIRANI propose de lister les quelques succès européens pour l'Université d'Angers :

- Projet IBERIAN d'Antoine GOUJON (Moltech-UA) : Bourse postdoctorale Marie-Curie pour un accueil de 24 mois. Subvention de 195 914, 88 €. Thème : Carbon imides bearing distorted-ring-embedded helicene for chiral electronics
- Projet SEEDITING d'Alain SARNIGUET (IRHS-INRAE) : Bourse postdoctorale Marie-Curie pour un accueil de 24 mois. Subvention de 211 754, 88 €. Thème : Opening the black box of microbial interactions: Microbiome editing on seed natural microbial communities.

Il faut savoir que 11 projets européens ont été acceptés à l'Université d'Angers en 2023 sur 36 déposés (19 refus et 6 en attente de réponse).

Madame PASSIRANI annonce que l'Alliance européenne EU-GREEN relance un second appel concernant des allocations doctorales en cotutelle ou en codirection EU-GREEN (dépôt des

dossiers avant le 6 mai 2024) et le programme de mobilités de chercheurs vers EU-GREEN (dépôt des dossiers avant le 2 mai 2024). Par ailleurs, le prochain appel "Seed Funding" sera ouvert début septembre. Il s'agit de fonds qui permettent de collaborer avec les partenaires d'EU-GREEN sur des projets liés au développement durable.

Madame GROLLEAU rappelle que ces financements sont possibles grâce aux fonds européens amenés par l'Union Européenne mais également par l'ANR puisque la France soutient tous les établissements qui appartiennent à une Alliance européenne. L'Université d'Angers a également obtenu des financements des collectivités dont la Région et Angers Loire Métropole (ALM), ce qui permet de financer 8 allocations de thèse.

Madame PASSIRANI indique que 10 projets ont été sélectionnés pour l'obtention de fonds d'amorçage dans la première vague, dont 7 incluaient des partenaires de l'Université d'Angers, ce qui constitue un excellent résultat.

Monsieur PAGANO aimerait savoir pourquoi la CR ne vote pas le classement des allocations doctorales de la première vague contrairement aux allocations doctorales Région et ALM.

Madame GIRAULT informe que les allocations doctorales d'EU-GREEN ont fait l'objet d'une sélection par un comité ad hoc EU-GREEN. L'information est transmise en CR mais l'instance ne doit pas s'exprimer.

Madame PASSIRANI rappelle que chaque université partenaire est pilote d'un groupe de travail, et l'Université d'Angers est pilote du groupe de travail sur la recherche et la formation à la recherche qui comprend 6 clusters (santé et bien-être ; agriculture, alimentation et environnement durable ; ingénierie et technologie pour le développement durable ; tourisme durable ; sciences de l'éducation ; défis de la biodiversité et des écosystèmes). Elle invite les collègues qui souhaitent travailler sur l'une de ces 6 thématiques à se manifester.

1.3 Résultats ANR

Madame CAMUS présente un récapitulatif des projets ANR déposés en 2024. Elle identifie 68 soumissions dont 5 projets avec 2 laboratoires angevins lors de la première phase. 47 % des dossiers ont passé la première étape et 32 dossiers ont été déposés en phase 2 dont 2 projets avec 2 laboratoires angevins : 4 JCJC ; 26 PRC ; 2 PRCI. Le nombre de projets déposés en 2024 est relativement stable par rapport aux années précédentes, et le taux de projets acceptés est du même ordre de ce qui avait été constaté l'année dernière. En revanche, le taux de réussite a tendance à progresser au fur et à mesure des années, à l'instar de ce qui est constaté au niveau national. Elle précise que certains porteurs de projet ont bénéficié d'un accompagnement au montage de projets par un prestataire externe.

Madame GIRAULT ajoute que ce soutien bénéficie aux porteurs coordinateurs qui ont des projets en phase 2.

Monsieur GIMEL aimerait savoir s'il s'agit de partenaires privés, de partenaires institutionnels, etc.

Madame CAMUS répond que ce sont des partenaires privés. Elle en avait personnellement bénéficié (seulement) lors des trois dernières semaines avant de déposer son projet ANR (dépôt pour la troisième fois consécutive). Il s'agissait d'un évaluateur extérieur qui lui avait donné quelques dernières recommandations sur la manière de présenter son projet. Elle ose espérer que ce n'est pas grâce à lui qu'elle a obtenu son ANR mais ce soutien lui paraissait utile avant le dépôt de son projet.

Madame GIRAULT précise que cette aide avait été instaurée pour essayer de transformer le passage de la phase 2 en financement. Or, les délais étaient trop courts pour aller chercher trois devis. C'est la raison pour laquelle les coordinateurs de projet qui ont été en phase 2 mais qui n'ont pas obtenu de financement pourront faire une demande pour bénéficier d'une aide au dépôt en phase 1 et en phase 2 l'année prochaine.

Monsieur LAGARCE aimerait savoir si des coordinateurs de projet ont obtenu ce soutien mais n'ont pas vu leur projet accepté, afin de se rendre compte de la notion de performance du soutien extérieur.

Madame GIRAULT explique qu'il avait été proposé l'année dernière aux lauréats qui étaient en phase 2 de bénéficier de ce soutien. Or, seuls Thomas CAUCHY et Nicolas PAPON ont accepté cette aide. Pour le moment, leurs projets sont en phase 2 et les résultats seront connus en juillet prochain. Elle ajoute que l'accompagnement représente généralement entre 6 000 et 8 000 €.

1.4 Résultats Trajectoire Nationale

Madame CAMUS présente les résultats de "Trajectoire Nationale" qui est une aide attribuée par la Région Pays de la Loire aux lauréats :

- d'un projet ANR en coordination (PRME, PRC, PRCE)
- d'un projet ANR en coordination en liste complémentaire ou très favorablement évalué (PRC, PRCE, JCJC, PRME)
- d'un projet LabCom de l'ANR
- d'un projet des Programmes Investissements d'Avenir (PIA)
- d'un projet dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME

Les projets financés pour l'année 2024 sont les suivants :

- ANR PRC, Laboratoire LAREMA, Éric CHAUMONT, Aide de 50 k€
- ANR PRC, Laboratoire LARIS, Bruno CASTANIER, Aide de 50 k€
- ANR PRC, Laboratoire LERIA, Olivier GOUDET, Aide de 50 k€
- ANR PRC, Laboratoire Moltech-Anjou, Régis BARILLÉ, Aide de 50 k€
- ANR PRC, Laboratoire LPPL, Philippe ALLAIN, Aide de 50 k€

Monsieur LAGARCE pense qu'il serait intéressant de présenter devant la communauté universitaire les résultats des programmes hospitaliers de recherche clinique, de la même façon que sont présentés les résultats des ANR. La visibilité de ce qu'apporte le pôle Santé n'est pas complète, d'autant que les fonds apportés par les programmes hospitaliers de recherche clinique sont bien souvent supérieurs en volume total à l'ANR.

Madame GROLLEAU soutient cette idée et annonce que ces résultats seront présentés à l'occasion d'une prochaine CR.

1.5 CPJ : Résultats et perspectives

Madame CAMUS indique que l'Université d'Angers s'est employée à utiliser le levier des Chaires de Professeurs Junior (CPJ) pour obtenir des postes de PU. L'établissement a déjà obtenu plusieurs CPJ lors des dernières années dont 1 à l'IRHS en 2021, 1 à MINT en 2021, 1 au LPG en 2022 et 1 à TEMOS en 2023. L'Université d'Angers a obtenu deux CPJ pour l'année 2024 dont 1 au LAREMA et 1 à Moltech Anjou, ce qui est relativement important étant donné qu'il était plutôt prévu de bénéficier d'1 seule CPJ en 2024. La phase de recrutement est en cours.

Monsieur GIMEL rappelle que le statut des CPJ est très mal défini et aimerait savoir si l'établissement a reçu l'assurance de la part du ministère que les contingences en postes de PU seront données par le ministère et pas prises sur celles des composantes. Ces CPJ étaient censées venir avec des bourses de thèse. Or, il semble que 50 % des bourses de thèse soient financées par l'Université d'Angers. Ce système va à l'encontre des statuts de la fonction publique et il s'interroge sur la façon dont ces personnels passeront PU alors qu'ils ne sont pas qualifiés et n'ont pas d'HDR. Monsieur GIMEL avoue être très inquiet sur cette dérive des "Tenure Track" qui se révèle assez catastrophique au niveau de l'éthique.

Madame CAMUS rappelle que l'Université d'Angers manque cruellement de chercheurs qui ont un haut potentiel de productions et de publications, et qui ont du temps pour faire de la recherche. Actuellement, il n'existe pas énormément de solutions pour recruter ce type de chercheurs qui ont la possibilité de faire avancer des équipes de recherche. Les exigences de recrutement sont très élevées avec des capacités de production, de publication, de réponse à des appels à projet, de passage d'une HDR rapidement, une dimension internationale obligatoire, etc. Elle reconnaît que l'établissement doit effectuer un effort financier étant donné que le ministère n'apporte pas suffisamment de fonds pour couvrir l'ensemble des frais inhérents aux CPJ. Les chercheurs en question sont venus présenter leurs travaux et avancent en compagnie d'autres collègues de l'Université d'Angers. Ce sont des personnes compétentes et en même temps tout à fait modestes.

Monsieur GIMEL souhaite simplement avoir l'assurance que ces postes de CPJ s'ajouteront au plafond d'emplois État de l'Université d'Angers pour ne pas pénaliser les MCF HDR qui postuleraient sur un poste de PU.

Madame CAMUS annonce que le ministère s'engage de ce point de vue à travers un contrat.

Monsieur GIMEL prend l'exemple de l'augmentation du point d'indice de 3,5 % qui n'a pas été compensée par l'État mais aussi du Glissement Vieillesse Technicité, des cotisations pour les retraites, etc. ce qui creuse de plus en plus le déficit de l'Université d'Angers.

Madame GROLLEAU estime que tous les collègues sont particulièrement satisfaits de l'augmentation de 3,5 % du point d'indice. Elle reconnaît que cette hausse n'a pas été compensée et l'établissement s'en est d'ailleurs plaint. Les CPJ sont des collègues de niveau PU et qui représentent un potentiel de recherche.

Monsieur GIMEL assure que ces collègues ne sont pas d'un niveau PU étant donné qu'ils n'ont pas de qualification au CNU et n'ont pas d'HDR.

Madame GROLLEAU rappelle qu'ils ont été recrutés par un jury de niveau international.

Monsieur GIMEL précise que les candidats sont recrutés localement.

Madame GROLLEAU répète qu'il serait dommage de ne pas aller vers ce potentiel de recherche.

Monsieur GIMEL ne voit pas pourquoi les CPJ auraient un potentiel de recherche supérieur aux MCF. Il estime que l'Université d'Angers paiera dans quelques années l'opportunisme du moment.

Madame ROUEZ rappelle que la titularisation reste une possibilité. Ces collègues ont signé un contrat de pré-titularisation avec des engagements, des objectifs et des indicateurs. Au terme de ce contrat, leur titularisation sera examinée. Il n'est pas prévu que la CPJ remplace un recrutement au sein d'une campagne d'emplois, c'est-à-dire qu'une masse salariale et la plafond d'emplois sont négociés avec le ministère. Ce dernier a donné l'assurance à l'Université d'Angers que son plafond d'emplois sera adapté au recrutement des CPJ et la masse salariale affectée actuellement pour les CPJ sera sociée dans la subvention pour charge de service public (SCSP).

Monsieur PAGANO comprend l'attractivité que peuvent représenter les CPJ dans le sens où ces collègues effectuent moins de service d'enseignement et ont donc plus de temps pour la recherche. Pour autant, il partage les critiques de monsieur GIMEL. Un chercheur des organismes nationaux de recherche (CNRS, INSERM...) est recruté à partir de concours nationaux, avec une procédure davantage cadrée. Il constate qu'on se dirige vers un statut de l'enseignant-chercheur à deux vitesses, avec tous les risques d'inégalité et de conflits qui peuvent être générés entre collègues. Par ailleurs, les engagements du gouvernement sont à prendre avec précaution dans la durée car les politiques varient fortement.

Madame GROLLEAU précise que les organismes nationaux de recherche ont aussi accès aux CPJ et sont plutôt bien servis.

Madame CAMUS tient à préciser que les membres du jury ne sont pas que locaux, avec la nécessité d'avoir au moins un membre international. Elle a connaissance des dossiers déposés et assure que les candidats disposent d'un très haut potentiel. Madame CAMUS avoue qu'elle était contre les CPJ en 2021 car elle avait des craintes similaires à celles soulevées aujourd'hui. Ces collègues ont certes moins d'enseignements à dispenser et davantage de temps de recherche mais ils ont aussi l'obligation de réussite. La pression qu'ils peuvent vivre n'est donc pas la même que les autres collègues. La gouvernance attend que le ministère aille jusqu'au bout de ses promesses.

2. Prospectives et moyens

2.1 Classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif TANDEM

Madame CAMUS rappelle que la liste des allocations doctorales et postdoctorales cofinancées par l'Université d'Angers a été validée lors de la CR de 15 janvier 2024. Les cofinanceurs que sont la Région et ALM exigent un classement des demandes. Il est donc aujourd'hui demandé à la CR un classement des allocations sollicitées auprès de la Région et d'ALM.

La liste principale des allocations doctorales validées par la CR du 15 janvier 2014 est la suivante :

- Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche LPG, porteuse Emmanuelle GESLIN, co-financement ALM (hors programmes pluriannuels)
- Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche BiodivAG, porteur Olivier PAYS-VOLARD, co-financement Région Centre Val-de-Loire
- Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche SONAS, porteur David GUILLET, co-financement Région (Tandem)
- Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche IRHS, porteur Laure PERCHEPIED, co-financement Région (Enjeux sociétaux)
- Pôle de recherche Santé, Unité de recherche MITOVASC, porteuse Céline FASSOT, co-financement ALM
- Pôle de recherche Matériaux, Unité de recherche Moltech Anjou, porteur Maxime REMOND, EUR LUMOMAT
- Pôle de recherche Matériaux, Unité de recherche Moltech Anjou, porteur Narcis AVARVARI, EUR LUMOMAT
- Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LAREMA, porteuse Clotilde FERMANIAN, co-financement ALM (programmes pluriannuels)
- Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LAREMA, porteur Gilles STUPFLER, co-financement ANR EXSTA
- Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LARIS, porteuse Christelle JUSSIEN GUERET, co-financement Région (Tandem)
- Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LERIA, porteur Éric MONFROY , co-financement Région (Tandem)
- Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LERIA, porteur Tassadit AMGHAR, co-financement Région (Tandem)
- Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LERIA, porteur David LESAIN, co-financement par une école d'ingénieur YeloDETA
- Pôle de recherche LLSHS, porteur Arnaud ROY, co-financement Région (SHS)
- Pôle de recherche LLSHS, porteuse Catherine DEFFAINS-CRAPSKY, co-financement Région (SHS)
- Pôle de recherche LLSHS, porteur Bruno SEJOURNÉ, co-financement Région (SHS)
- Pôle de recherche LLSHS, porteur Florent QUELLIER, co-financement LPR (sous réserve de notification)

Madame CAMUS indique que la dernière ligne ne peut pas être confirmée puisque le cofinancement n'est pas fléché SHS. Par ailleurs, elle précise qu'il s'agit simplement aujourd'hui de classer les allocations doctorales cofinancées par la Région ou ALM.

Les allocations post-doctorales sur liste principale ont déjà été classées par la CR du 15 janvier 2024 et sont les suivantes :

1. Pôle de recherche Santé, Unité de recherche CRCI2NA, porteur Damien LUQUE DAZ, co-financement DGOS, classé 1/3
2. Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche IRHS, porteur Alain SARNIGUET, co-financement INRAE, classé 2/3
3. Pôle de recherche Matériaux, Unité de recherche Moltech Anjou, porteur Nicolas ZIGON, pas de co-financement, classé 3/3

Pour rappel, les allocations doctorales et post-doctorales sur liste complémentaire sont les suivantes :

- Allocation doctorale, Pôle de recherche Santé, Unité de recherche IRF, porteur Nicolas PAPON, co-financement non confirmé
- Allocation doctorale, Pôle de recherche Santé, Unité de recherche MINT, porteuse Marie-Claire VENIER-JULIENNE
- Allocation post-doctorale, Pôle de recherche Santé, Unité de recherche MITOVASC, porteur César MATTEI, pas de co-financement
- Allocation post-doctorale, Pôle de recherche Végétal et Environnement, Unité de recherche LPG, porteur Grégoire MAILLET, co-financement LIFE REVERS'EAU

La CR doit aujourd'hui classer les demandes par dispositif : Tandem (4 thèses) ; Allocations SHS (3 thèses) ; Enjeux sociétaux (1 thèse). Il faut savoir que les unités de recherche et les SFR ont déjà fait remonter leur classement et la CR ne revient généralement pas sur les classements transmis étant donné que ce travail est effectué de manière consciencieuse.

Concernant le dispositif Tandem, Madame CAMUS pense que trois thèses seront financées et espère qu'il en sera de même pour la quatrième. La bonne nouvelle est que l'Université de Nantes ne dépose pas de thèse Tandem et Le Mans Université pense en déposer 2.

Madame GIRAULT précise que 4 thèses Tandem sont proposées cette année parce qu'elles sont toutes en fin d'éligibilité. Certaines avaient en effet déjà candidaté l'année dernière et avaient été reportées car il n'y avait pas de possibilité pour les co-financer. Elles ne pourront pas recandidater l'année prochaine.

Monsieur CANEVET suggère de classer la thèse déposée par le LARIS et la SFR MathSTIC en première position pour encourager le dépôt de thèses CIFRE, puis la thèse déposée par le SONAS et la SFR Végétal et Environnement en deuxième position.

Monsieur LAGARCE ne comprend pas cette logique d'autant que le pôle Végétal et environnement dépose également des thèses CIFRE.

Monsieur CANEVET a simplement l'impression que l'Université d'Angers a envie d'encourager le dépôt de thèses CIFRE et il se dit que le pôle MathSTIC, qui souhaite déposer 3 thèses CIFRE, possède une dynamique à ce sujet.

Monsieur LAGARCE souligne qu'il s'agit de classer aujourd'hui des collègues qui souhaitent mettre en place une thèse CIFRE et qui demande en plus un co-financement Région à travers le dispositif Tandem. Il trouve aussi qu'il est extrêmement difficile pour

les membres de la CR de donner un avis en ayant que ces données. Il serait donc assez d'accord avec les propos de la vice-présidente recherche qui souhaite que la CR respecte le classement des SFR étant donné que les dossiers ont été analysés.

Madame GROLLEAU précise que tous les dossiers étaient à disposition des membres de la CR sur la plateforme. En termes d'informations complémentaires, elle indique que le SONAS n'a jamais obtenu de thèse Tandem.

Madame JACQUES pense qu'il serait intéressant d'avoir un historique des demandes de thèses CIFRE lors des années précédentes et des demandes Tandem dans chacune des SFR, afin d'essayer d'équilibrer le classement entre les SFR par exemple.

Madame CAMUS propose le classement suivant :

1. Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche SONAS, porteur David GUILLET, co-financement Région (Tandem)
2. Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LARIS, porteuse Christelle JUSSIEN GUERET, co-financement Région (Tandem)
3. Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LERIA, porteur Éric MONFROY , co-financement Région (Tandem)
4. Pôle de recherche MathSTIC, Unité de recherche LERIA, porteur Tassadit AMGHAR, co-financement Région (Tandem)

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif TANDEM

Le classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif TANDEM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

2.2 Classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif SHS

Madame CAMUS propose de suivre le classement transmis par la SFR :

1. Pôle de recherche LLSHS, porteur Arnaud ROY, co-financement Région (SHS)
2. Pôle de recherche LLSHS, porteuse Catherine DEFFAINS-CRAPSKY, co-financement Région (SHS)
3. Pôle de recherche LLSHS, porteur Bruno SEJOURNÉ, co-financement Région (SHS)

Madame GIRAULT ajoute que l'Université d'Angers obtient généralement 100 % des demandes de financement pour ce dispositif.

Madame CAMUS précise que les deux collègues du GRANEM, Catherine DEFFAINS-CRAPSKY et Bruno SEJOURNÉ ont très bien joué le jeu pour optimiser leur chance de trouver un cofinancement. S'ils obtenaient tous les deux leur cofinancement, cela libérerait 2 demi-allocations de l'Université d'Angers.

Monsieur CANEVET note que le porteur du projet classé en première position est le seul qui n'a pas fait l'effort de demander un autre cofinancement.

Madame CAMUS signale que son projet a quand même été classé en première position par la SFR CONFLUENCES.

Monsieur FOUGEROUSE rappelle que la SFR CONFLUENCES dispose d'une grille très détaillée et publique pour assurer ce classement. Les collègues passent un temps important pour réaliser ces classements.

Madame GIRAULT précise qu'il existe aussi le volet "Grand Organisme" au niveau de la Région et l'ADEME fait partie des grands organismes que la Région cofinance systématiquement dès lors que le grand organisme accorde un demi-financement. C'est la raison pour laquelle l'Université d'Angers a demandé à Catherine DEFFAINS-CRAPSKY de déposer également à l'ADEME. Si l'ADEME lui accorde un demi-financement, la Région suivra automatiquement, ce qui libérera un demi-financement UA.

Madame CAMUS ajoute qu'il est aussi important de montrer en quoi le projet de thèse s'inscrit dans les problématiques du territoire lors de demande de cofinancement à la Région.

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement des allocations doctorales cofinancées Région - allocations SHS

Le classement des allocations doctorales cofinancées Région - allocations SHS est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

2.3 Classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif Enjeux sociétaux

Madame CAMUS informe que la Région définit des enjeux sociétaux que sont la cybersécurité, les énergies renouvelables, la gestion durable de l'environnement, eau et biodiversité et le recyclage et la valorisation des déchets. Un seul dossier a été remonté et elle propose de le classer en première position :

1. Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche IRHS, porteur Laure PERCHEPIED, co-financement Région (Enjeux sociétaux)

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif Enjeux Sociétaux

Le classement des allocations doctorales cofinancées Région - dispositif Enjeux Sociétaux est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

2.4 Classement des allocations doctorales cofinancées ALM

Madame CAMUS identifie deux projets remontés au titre des allocations doctorales hors programmes pluriannuels. La proposition de classement est la suivante :

1. Pôle de recherche Végétal et environnement, Unité de recherche LPG, porteuse Emmanuelle GESLIN, co-financement ALM (hors programmes pluriannuels)
2. Pôle de recherche Santé, Unité de recherche MITOVASC, porteuse Céline FASSOT, co-financement ALM

Madame CAMUS soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement des allocations doctorales cofinancées ALM

Le classement des allocations doctorales cofinancées ALM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

2.5 Colloques 2024 : Classement des demandes ALM

Madame CAMUS annonce que de nombreux collègues de l'Université d'Angers veulent organiser des colloques et ALM apporte son soutien financier pour leur organisation. La liste des colloques cofinancés par l'Université d'Angers avait été validée lors de la CR du 4 décembre 2023 et des préconisations avaient été émises par la SFR et le bureau de la CR pour diminuer certains montants et ainsi solliciter ALM à travers un montant global raisonnable. Les budgets ont été révisés en concertation avec les organisateurs des colloques et la DRIED. Les demandes transmises à ALM font l'objet d'un classement et avis de l'établissement (CR). Il est demandé à la CR une liste et un classement des demandes auprès d'ALM. La proposition de classement est la suivante :

1. Pôle Végétal & Environnement, SIFCIR, Marine Galloux, Journée des Doctorants SPE Angers 2024, montant attribué par la CR : 2 500 €. Montant demandé à ALM : 1 000 €
2. Pôle Santé, MINT, Emilie Talibart-Roger, NANOMED-7, montant attribué par la CR : 2 000 €. Montant demandé à ALM : 2 000 €
3. Pôle LL-SHS, ESO, Aude Nuscia Taibi, CIMHu, montant attribué par la CR : 2 000 €. Montant demandé à ALM : 1 500 €
4. Pôle LL-SHS, Centre Jean Bodin, Bérangère Taxil, Violences Sexuelles et Enfance en guerre, montant attribué par la CR : 1 500 €. Montant demandé à ALM : 3 000 €
5. Pôle LL-SHS, CIRPaLL, Valentin Feussi, FRADA-LMTI, montant attribué par la CR : 1 000 €. Montant demandé à ALM : 800 €
6. Pôle LL-SHS, CIRPaLL, Mathilde Bataillé, Michel Tournier : Art de la brièveté, montant attribué par la CR : 1 000 €. Montant demandé à ALM : 2 000 €
7. Pôle LL-SHS, CLIPSY, Emmanuelle Gratton, Mutations contemporaines et cliniques de l'inédit, montant attribué par la CR : 1 200 €. Montant demandé à ALM : 800 €
8. Pôle LL-SHS, 3LAM, Andréa Cabezas Vargas, SOCINCLUS, montant attribué par la CR : 1 400 €. Montant demandé à ALM : 1 600 €
9. Pôle LL-SHS, 3LAM, Agatha Mohring, MATCo, montant attribué par la CR : 1 400 €. Montant demandé à ALM : 1 729 €
10. Pôle LL-SHS, CIRPaLL, Pauline Bruley, Julien Gracq et la Poésie, montant attribué par la CR : 400 €. Montant demandé à ALM : 400 €.
11. Pôle LL-SHS, TEMOS, Bénédicte Grailles, Réinventer les relations aux usagers des services d'archives, montant attribué par la CR : 1 000 €. Montant demandé à ALM : 1 500 €

Le montant total des demandes de financement à ALM s'élève à 16 329 €, sachant qu'ALM avait octroyé 13 070 € en 2022 et 15 500 € en 2023. Il est possible de supprimer une demande pour que le montant ne dépasse pas 15 000 €. Il est aussi possible de baisser les montants de certaines demandes pour s'ajuster au même montant que l'année dernière, à savoir 15 500 €. La troisième option consiste à classer tous ces projets en CR en espérant que tous les colloques seront cofinancés par ALM.

Madame GROLLEAU indique que les membres de la CR avaient la possibilité d'analyser les dossiers. On y retrouve en effet le nombre de participants, le nombre d'internationaux, l'enveloppe des frais de mission, les objectifs de développement durable, la possibilité de faire financer les inscriptions au colloque, etc. Il est ainsi tout à fait possible d'évaluer la façon dont le budget a été monté.

Un administrateur aimerait connaître le montant total des demandes qui avaient été remontées l'année dernière. Il aimerait aussi savoir à quoi correspond la ligne "en demande" dans le tableau.

Madame GIRAULT explique que les porteurs de projet doivent préciser les cofinancements acquis et ceux qui sont en demande. Il est possible que les porteurs aient obtenu le montant inscrit "en demande" depuis le mois de décembre. Elle ignore si les demandes sont acquises ou pas.

Monsieur GIMEL aimerait savoir si ALM est obligé de suivre le classement proposé par la CR de l'Université d'Angers.

Madame GROLLEAU croit se souvenir qu'ALM n'a pas toujours respecté le classement remonté.

Madame GIRAULT indique qu'ALM finance généralement la totalité des demandes remontées. Le seul élément qui importe à ALM est que le colloque se déroule sur le territoire angevin.

Monsieur GIMEL propose de classer les projets qui demandent le plus de financements dans les premières positions car ceux-ci ont besoin de davantage de budget, ce qui constitue une stratégie en termes de demande.

Monsieur FOUGEROUSSE note que certains financements paraissent assez mineurs, de quelques centaines d'euros, mais déterminent la possibilité de mettre en place ou non certains évènements.

Monsieur LAGARCE propose d'interclasser les demandes provenant des SHS avec les deux demandes hors SHS, et pas forcément classer ces dernières aux deux premières positions.

Madame GIRAULT indique que l'enveloppe globale des colloques est de 20 000 € dont 12 000 € sont généralement dédiés aux SHS et le reste aux autres pôles. C'est la raison pour laquelle les deux pôles hors SHS sont classés aux deux premières positions.

Madame GROLLEAU soumet à l'approbation de la Commission de la Recherche le classement des colloques 2024 en demande de financement ALM.

Le classement des colloques 2024 en demande de cofinancement ALM est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

3. Vie des laboratoires

3.1 Changement de direction et direction-adjointe du LARIS

Madame CAMUS annonce que monsieur David BIGAUD a terminé son mandat de cinq ans à la direction du LARIS tout comme madame Anne HUMEAU-HEURTIER à la direction adjointe. Le conseil de l'unité du 22 mars 2024 a élu monsieur Sébastien LAHAYE en tant que directeur et monsieur Jean-Baptiste FASQUEL en tant que directeur adjoint, avec 11 votes pour et 2 abstentions (13 votants).

Madame GROLLEAU soumet à l'avis de la Commission de la Recherche les propositions de changement de direction et direction-adjointe du LARIS.

La Commission de la recherche émet un avis favorable aux désignations de M. Sébastien LAHAYE à la direction et M. Jean-Baptiste FASQUEL à la direction-adjointe de l'unité de recherche LARIS.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 36 voix pour.

Monsieur LAGARCE rappelle qu'il avait été suggéré de laisser une place en CR à une discussion sur la stratégie de l'Université d'Angers en termes de recherche. Il faudrait qu'un temps de discussion ait lieu prochainement en CR à ce propos.

Madame CAMUS suggère aux membres intéressés de lui proposer des points à inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine CR voire d'en discuter en groupe de réflexion.

Monsieur LAGARCE signale que la liste "Notre Université" n'est pas représentée dans le bureau alors qu'il s'agit aussi d'un espace de discussions. C'est la raison pour laquelle il souhaite qu'une discussion ait plutôt lieu en CR. Il est possible de proposer des sujets et de mettre en place des groupes de travail en rapport avec ces sujets, mais il faut aussi trouver un moyen de travailler ensemble de façon intelligente.

Madame GROLLEAU souhaite préciser que les classements soumis aujourd'hui l'ont été sans proposition du bureau puisqu'il ne s'est pas réuni en amont de cette séance.

Monsieur AMIARD signale qu'il a déjà été proposé qu'il y ait, au sein de la CR, un temps de débat stratégique sur les grandes infrastructures et les services numériques pour la recherche et par la recherche. Il espère que ce premier débat répond aux questions posées par les élus de la liste "Notre Université".

Madame CAMUS ajoute qu'elle s'est engagée, en compagnie de monsieur David BIGAUD, à rencontrer les directeurs d'unité de recherche dans les prochaines semaines, puis les doctorants, les postdoctorants, les personnels en soutien à la recherche, etc. pour agir davantage en transversalité. En tout état de cause, elle reste à l'écoute des collègues.

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

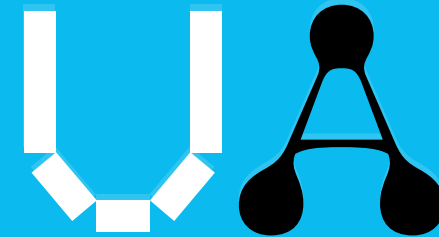
La Présidente
de l'Université d'Angers
Françoise GROLLEAU

4. ANNEXE : diaporama de la séance du 02 avril 2024

Commission recherche du 02 avril 2024



université
angers



Ordre du jour

1 - Informations générales

- Information sur les élections : Composition du bureau CR, Commissions permanentes et conseil de gestion de services communs, CER , Sections disciplinaires.
- Affaires européennes
- Résultats ANR
- Résultats Trajectoire Nationale
- CPJ : Résultats et perspectives

2 - Prospective et moyens

- AAP interne Classement des allocations doctorales cofinancées Région – votes
- AAP interne Classement des allocations doctorales cofinancées ALM – vote
- AAP interne Colloques : Classement des demandes ALM - vote

3 – Vie des Laboratoires

- Changement de direction et direction-adjointe du LARIS – vote

4 - Questions diverses

Informations générales

- Information sur les élections : Composition du bureau CR, Commissions permanentes et conseil de gestion de services communs, CER , Sections disciplinaires
- Affaires européennes
- Résultats ANR
- Résultats Trajectoire Nationale
- Chaires Professeur Junior : Résultats et perspectives

Elections

Composition Bureau CR - Liste nominative (suite aux élections en CR du 26.03.24)

Présidente UA : Françoise Grolleau

Vice-président Recherche : Sandra Camus
Vice-président Valorisation : David Bigaud

Membres élus de la CR

1 représentant par pôle de recherche

- . Pôle Végétal : Laure Perchepied
- . Pôle Santé : Céline Fassot
- . Pôle Matériaux : David Canevet
- . Pôle Math-Stic : Gilles Stupfler
- . Pôle LL-SHS : Patrice Marcilloux

Directeurs de SFR

invités

- . SFR QUASAV : Fabrice Foucher
- . SFR ICAT : Nicolas Papon
- . SFR MATRIX : Eric Levillain
- . SFR MATHSTIC : Etienne Mann
- . SFR CONFLUENCES : Jean Fougerouse

DGA : Alexa Rouez

DRIED : Bénédicte GIRAULT / Amandine Dejour

Invités, en fonction de l'ordre du jour :

- Vice-présidente Relations internationales : Catherine Passirani
- Directeur du Collège Doctoral : Nicolas Clere
- Le/La délégué.e Recherche en Santé
- Représentant du volet environnement : Edouard Metzger ou Olivier Pays Volard

Commissions Permanentes et Conseils de gestion des services communs

Des élections sont organisées en ligne pour le renouvellement des commissions permanentes et des conseils de gestion des services communs, les **10 et 11 avril 2024**.

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'au 05 avril 2024 inclus.

Les liens vers les formulaires de candidature ont été transmis le 26 mars 2024.

Parmi ces élections, certaines ne sont ouvertes qu'aux membres de la Commission de la Recherche.

Commission	Sièges à pourvoir
Commission des relations internationales	- 2 sièges de représentants.es des enseignants.es-chercheurs.es de la CR
Commission permanente du numérique	- 1 siège de représentant.e de la CR, <u>tous collèges confondus</u>
Commission vie de l'établissement	- 1 siège de représentant.e des enseignants.es-chercheurs.es de la CR - 1 siège de représentant.e des doctorant.es de la CR

D'autres élections sont organisées par le conseil d'administration, la CFVU ou le conseil académique et sont ouvertes pour certaines à tout membre élu ou à l'ensemble de la communauté universitaire.

Les membres de la Commission de la Recherche peuvent donc également se porter candidats à ces différentes élections.

Comité d'éthique de la recherche COMUE Angers – Le Mans

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la compétence relative à l'éthique de la recherche est exercée dans le cadre du Comité d'Éthique de la Recherche de la COMUE Angers – Le Mans.

Le comité, dans une composition transitoire, a fonctionné jusqu'au renouvellement des mandats des conseils pléniers de l'Université d'Angers en janvier 2024.

Composition du Comité d'Éthique de la Recherche à mettre en place :

- Président de la COMUE ou son représentant
- Vice-présidents.es recherche des membres
- Vice-présidents.es en charge de la valorisation des membres
- **6 représentants.es des structures de coordination de la recherche désignés.es par les vice-présidents.es recherche de chaque établissement membre – 3 représentants.es à désigner par la vice-présidente recherche de l'UA**
- Le/la référent.e intégrité scientifique désigné.e par le Président du comité d'éthique pour la durée du mandat
- 6 enseignants.es chercheur.es ou chercheur.es élus.es par le Sénat académique représentant autant que possible les domaines de recherche développés au sein de l'UA et de LMU

Sections disciplinaires

Le pouvoir disciplinaire est exercé par le Conseil académique, qui procède à l'élection des membres des deux sections disciplinaires de l'établissement :

- **La section disciplinaire** compétente à l'égard des **enseignants, pour les manquements aux obligations statutaires des enseignants.**
- **La section disciplinaire** compétente à l'égard des **usagers, pour les fraudes ou tentatives de fraudes à l'inscription ou à l'examen, ainsi que les atteintes au bon fonctionnement, à l'ordre ou la réputation de l'Université.**

La constitution de ces sections disciplinaires est indispensable au bon fonctionnement de l'Université, de nombreuses demandes de saisine étant en attente.

Sections disciplinaires

Suite aux élections intervenues lors du Conseil académique du 13 mars 2024, des sièges restent à pourvoir :

Section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants :

- 2 sièges à pourvoir pour les professeurs des universités ou personnels assimilés (2 femmes)

Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

- 2 sièges à pourvoir pour les professeurs des universités ou personnels assimilés (2 femmes)
- 1 siège à pourvoir pour les maîtres de conférence, ou personnels assimilés titulaires (1 homme)
- Un appel à candidature réservé aux membres du conseil académique a été adressé par mail le 02 avril 2024

Les **candidatures peuvent être déposées** auprès de la cellule institutionnelle (cellule.institutionnelle@univ-angers.fr) **jusqu'au 09 avril 2024**, jour de l'élection en Conseil académique, **y compris en séance**

- **Élection lors du Conseil académique du 09 avril 2024**

Affaires européennes

Dernier succès européen

- **Projet IBERIAN d'Antoine Goujon (Moltech-UA)** : Bourse postdoctorale Marie-Curie pour un accueil de 24 mois. Subvention : 195 914.88 €. Thème : Carbon imides bearing distorted-ring-embedded helicene for chiral electronics
- **Projet SEEDITING d'Alain Sarniguet (IRHS-INRAE)** : Bourse postdoctorale Marie-Curie pour un accueil de 24 mois. Subvention : 211754.88€ Thème: Opening the black box of microbial interactions: Microbiome editing on seed natural microbial communities.

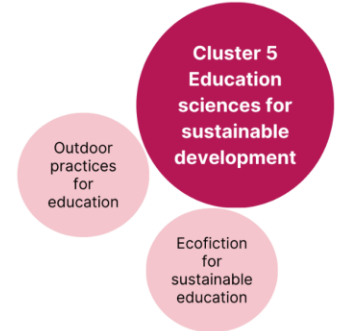
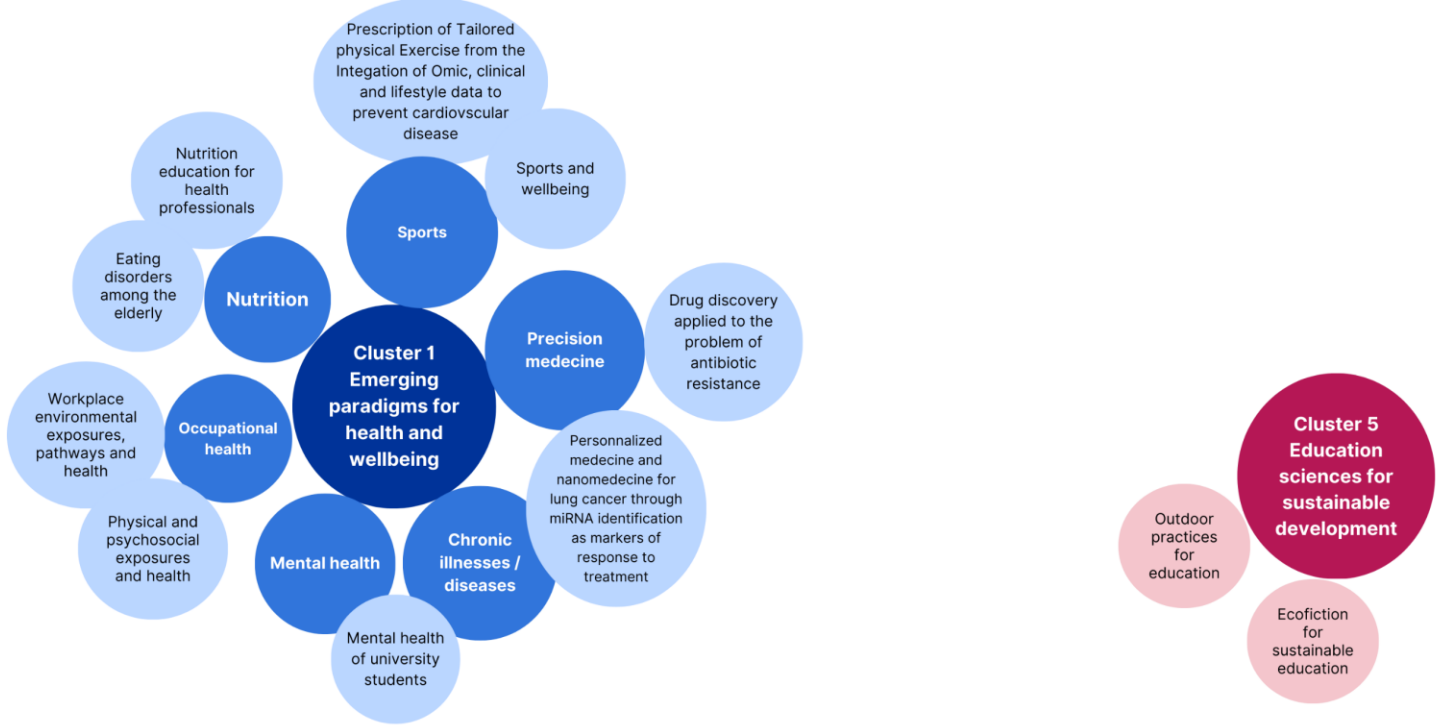
→ Un total de 11 projets européens acceptés à l'UA* en 2023** sur 36 déposés (19 refus et 6 en attente de réponse)

EU GREEN

- Relance de 2 appels :

- Allocations doctorales en cotutelle ou codirection EU GREEN (deadline le 6 mai)
- Programme de mobilités de chercheurs vers EU GREEN (deadline le 2 mai)

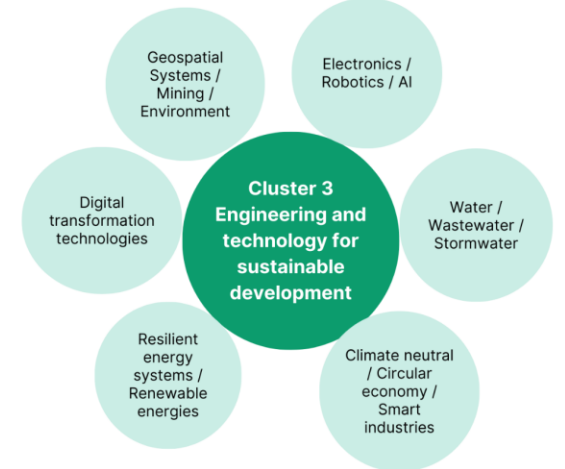
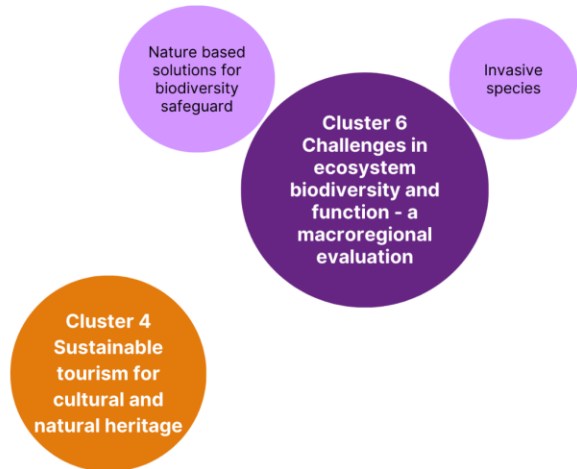
- Prochain appel « Seed funding » sera ouvert début septembre



Les "clusters" ou groupes de travail thématiques continuent à se réunir régulièrement pour développer les collaborations en recherche et formation à la recherche dans nos établissements.

Les groupes sont ouverts et vivants.

EU GREEN RESEARCH CLUSTERS & SUBCLUSTERS



Résultats ANR

ANR 2024 – Récapitulatif Phase II

Phase 1 - 68 soumissions
dont 5 projets avec 2 laboratoires angevins

47%

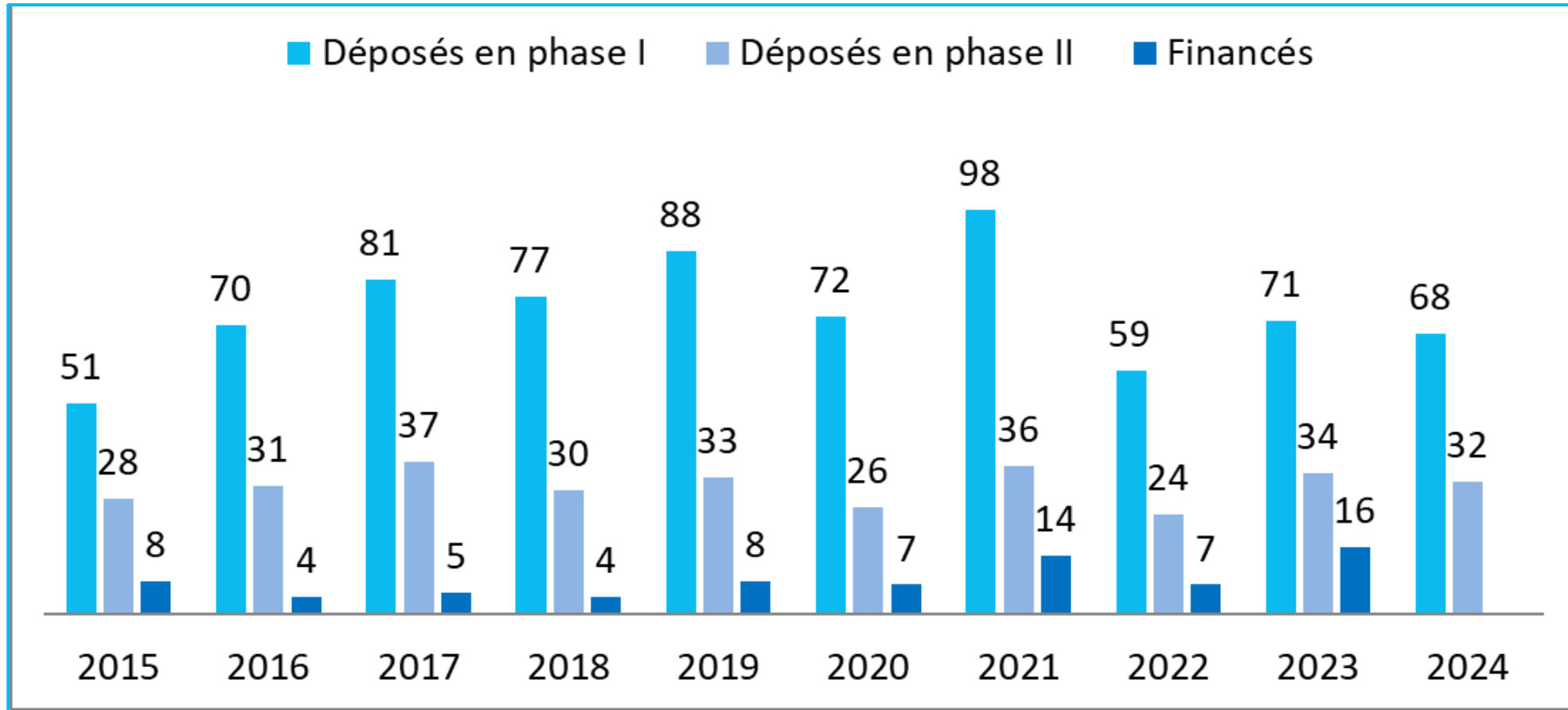
Phase 2 => 32 soumissions
dont 2 projets avec 2 laboratoires angevins

- ▶ 5 JCJC => 4 en phase II
- ▶ 58 PRC => 26 en phase II (10 en coordination et 16 en partenariat)
- ▶ 1 PRCE => 0
- ▶ 2 PRCI (2 en partenariat) => directement en phase II
- ▶ 2 PRME => 0

Gestion
financière

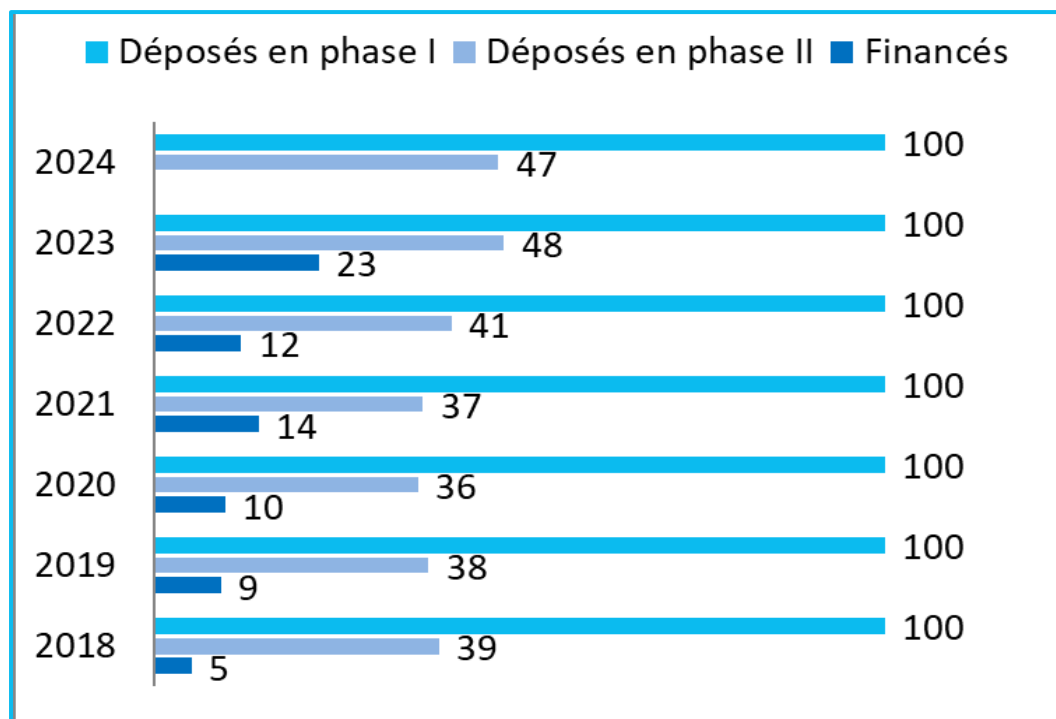
12 CNRS => 8
8 INRAE => 3
3 INSERM => 2
45 UA => 19

ANR 2015 - 2024

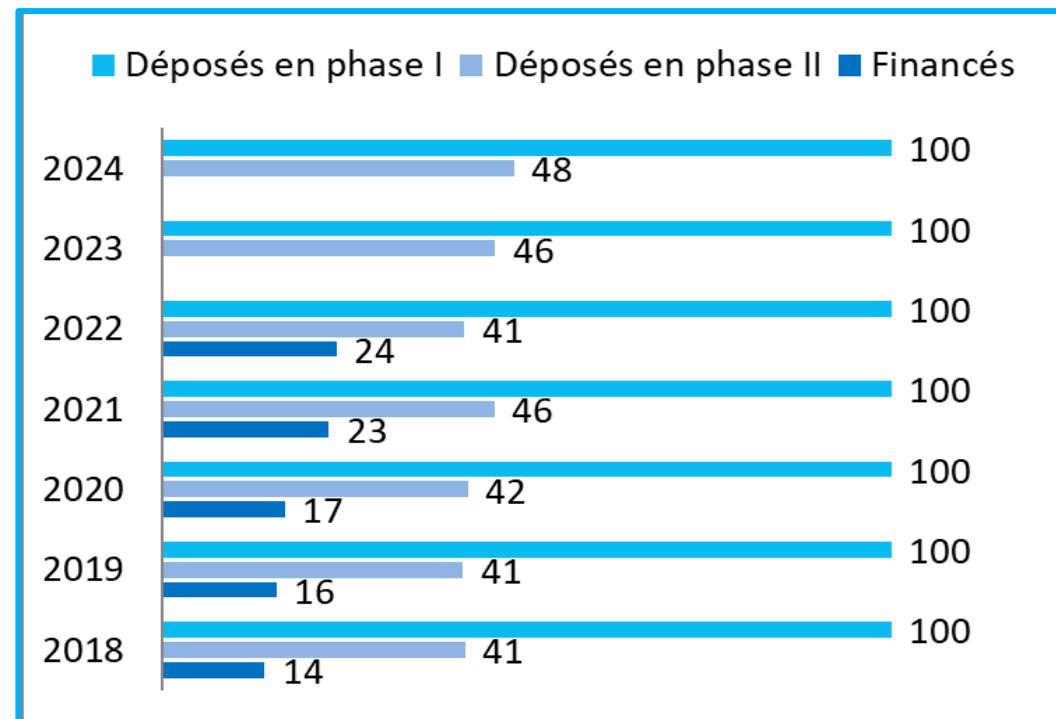


ANR 2018 – 2024 : Evolution en %

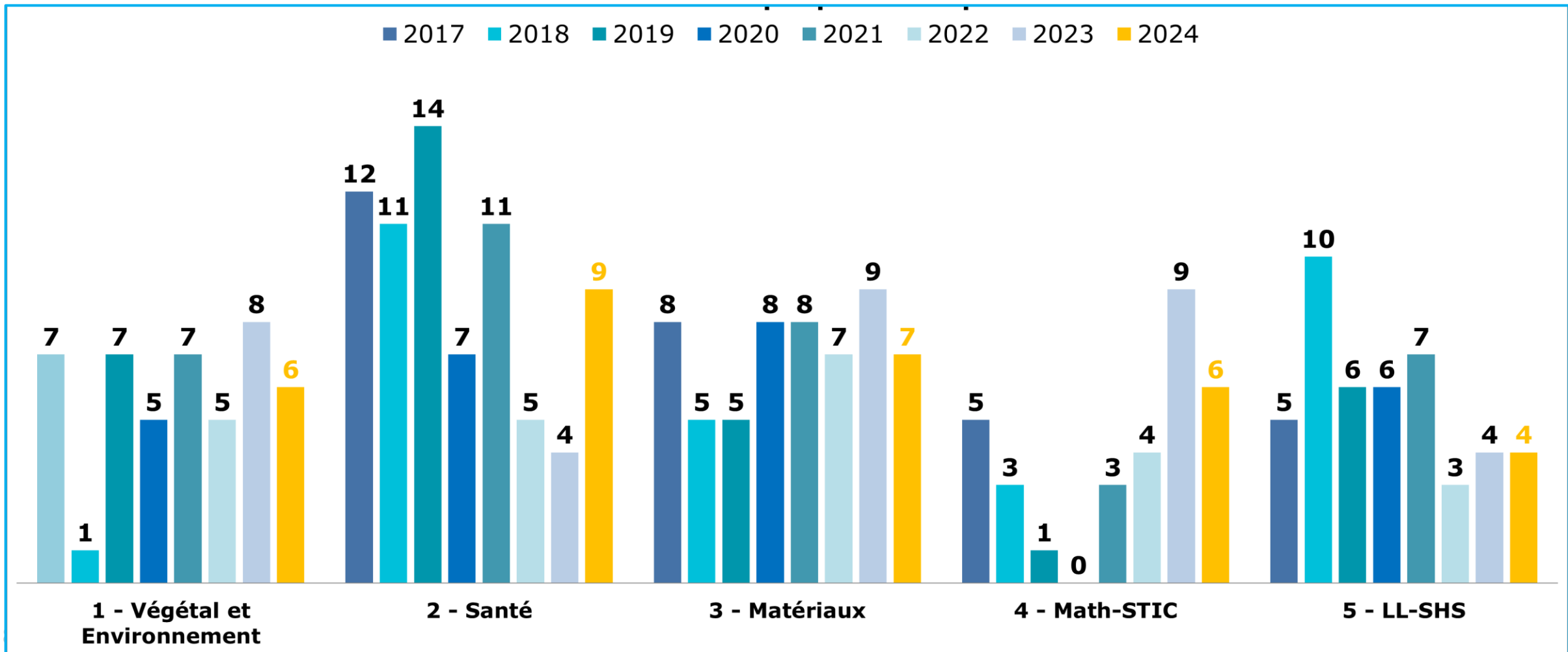
Université d'Angers



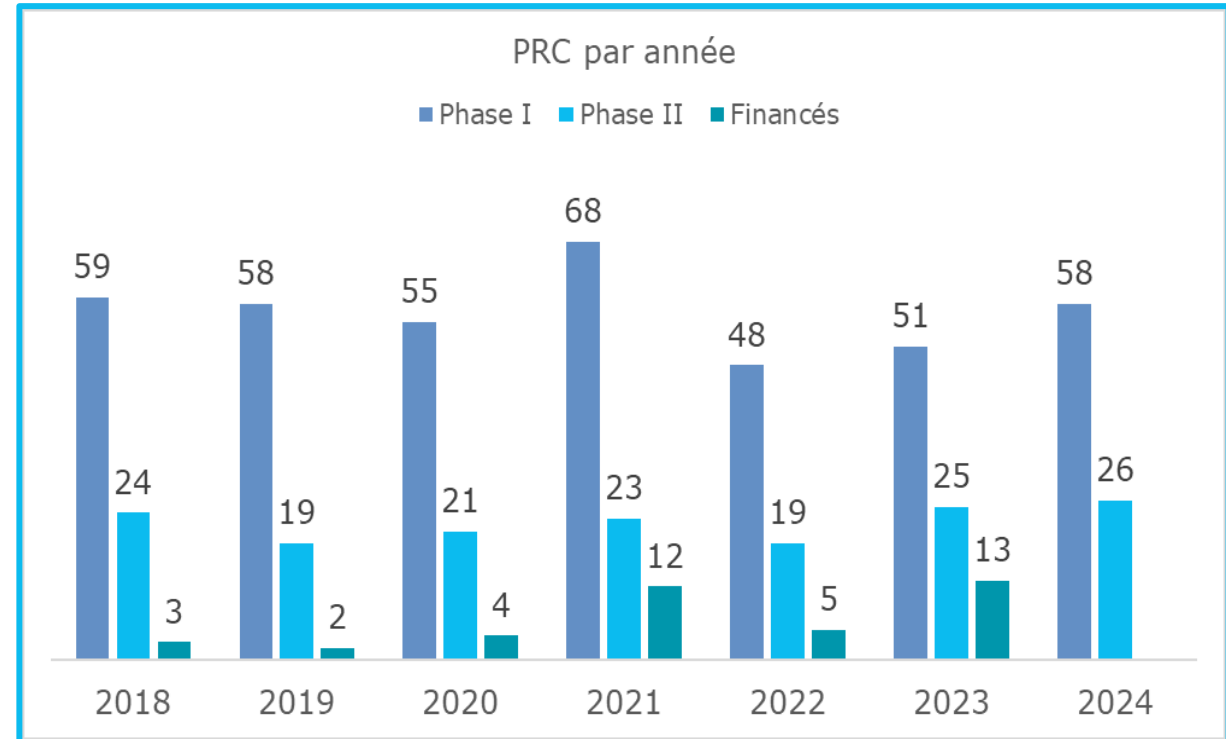
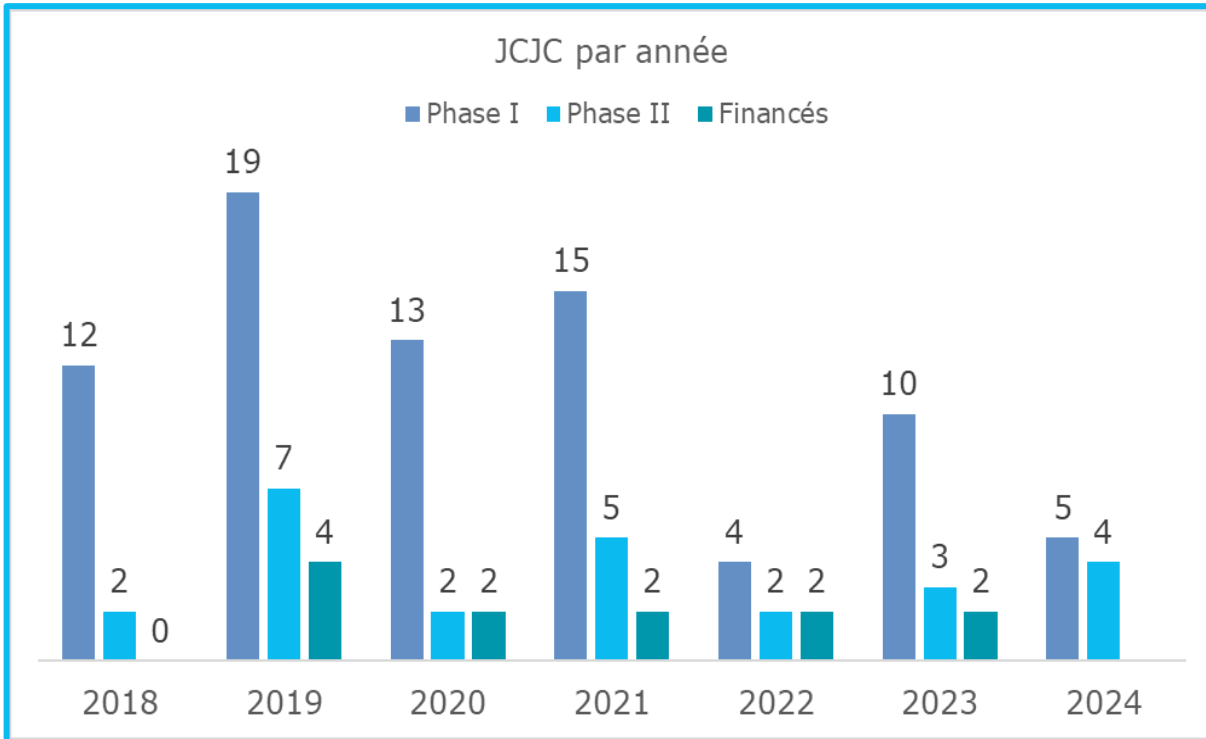
Au National



ANR 2017 – 2024 : Acceptés en phase II par pôle



ANR 2018 – 2024 : par Instruments de Financement



ANR 2024 : Acceptés en Phase II (1/3)

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
JCJC	MOLTECH-ANJOU	ABHERVE Alexandre	
	LAREMA	BOZEC Tristan	
	LARIS	PANNIER Marie-Lise	
	ESO	MARIE DIT CHIROT Clément	
PRC	IRHS	SIMONIN Marie	P
		TCHERKEZ Guillaume x2	P
	LPG	MOJTAHID Meryem	C
	SIFCIR	RAYMOND Valérie	P
	CRCI2NA	JEANNIN Pascale	C
DELNESTE Yves		C	

ANR 2024 : Acceptés en Phase II (2/3)

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire
PRC	HIFIH	BOURSIER Jérôme	P
	IRF	PAPON Nicolas *	C
	IRSET	DESCATHA Alexis	P
	MITOVASC	BARIS Olivier	P
		LENAERS Guy x2	P x2
MOLTECH-Anjou	LOUFRANI Laurent	C	
	AVARVARI Narcis x3	C & Px2	
	CAUCHY Thomas *	C	
	CABANETOS Clément	P	

ANR 2024 : Acceptés en Phase II (3/3)

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire	
PRC	LAREMA	FERMANIAN Clotilde	C	
	LARIS	CHARKI Abdérafi	C	
	LERIA	DA MOTA Benoit GOEFFON Adrien	P C	
	ESO	MOREL-BROCHET Annabelle	JOLIET Fabienne	P
				P
	GRANEM	CERIO Eva	P	
PRCI	LPG	GESLIN Emmanuelle	P	
	LPHIA	BOUDEBS Georges	P	



Résultats Trajectoire Nationale

Aide attribuée par la Région Pays de la Loire

- . ANR : lauréat d'un projet en coordination (PRME, PRC, PRCE)
- . ANR : projet en coordination en liste complémentaire ou très favorablement évalué (PRC, PRCE, JCJC, PRME)
- . Lauréat d'un projet LabCom de l'ANR
- . Lauréat d'un projet des Programmes Investissements d'Avenir (PIA)
- . Lauréat d'un projet dans le cadre d'un appel à projets de l'ADEME

Trajectoire Nationale 2024 : Projets Financés

Type d'ANR	Laboratoire	Responsable Scientifique	Coordinateur / Partenaire	Complément de la Région PdL
PRC	LAREMA	CHAUMONT Loïc	C	50 K€
	LARIS	CASTANIER Bruno	C	50 K€
	LERIA	GOUDET Olivier	C	50 K€
	MOLTECH-Anjou	BARILLE Régis	C	50 K€
	LPPL	ALLAIN Philippe	C	50 K€

Montant total : 250 000 €



université
angers

Chaire Professeur Junior

Retour sur campagnes 2021 à 2024

CPJ Campagnes 2023-2025

2/5

CPJ	Unité de recherche	Nom	Recruté en	Thématique	Durée
2021	IRHS	Maël Baudin	2022	«Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées »	5 ans
	MINT	Oksana Krupka	2022	« Polymedchem : élaboration de polymères biocompatibles et biodégradables, jouant le rôle de vecteur d'un principe actif, pour le libérer de manière sélective et contrôlée grâce à l'application d'un stimulus »	4 ans
2022	LPG	Inge Van Dijk	2022	« Compréhension de l'évolution du système carbonate océanique passé : approche expérimentale sur la géochimie des coquilles de foraminifères »	5 ans
2023	TEMOS	Véronique Blanchard	2023	« Child Studies. Anthropologie et histoire de l'enfance et de la jeunesse »	6 ans
2024	LAREMA		Sept 2024	« Structures branchantes et probabilités »	5 ans
	Moltech Anjou		Sept 2024	« Conception et caractérisation de dispositifs électroniques organiques »	5 ans

angers

Prospective et moyens

- AAP interne Classement des allocations doctorales cofinancées Région – vote
- AAP interne Classement des allocations doctorales et post-doctorales cofinancées ALM – vote
- AAP interne Colloques : validation des demandes ALM - vote

Allocations doctorales et post-doctorales cofinancées Région et ALM

Contexte :

- . La liste des allocations cofinancées par l'Ua a été validée en CR du 15.01.2024
- . Les cofinanceurs Région et ALM exigent un classement des demandes
- . Il est demandé à la CR un classement des allocations sollicitées auprès de la Région et d'ALM

Liste Principale Allocations Doctorales validées en CR du 15.01.24

Pôle de recherche	ED	UR	Classt SFR	Dir. thèse	Cofinanceur
Végétal& Envir.	VAAME	LPG		Emmanuelle Geslin	ALM (hors programmes pluriannuels)
Végétal& Envir.	VAAME	BioDivag		Olivier Pays-Volard	Région Centre Val de Loire
Végétal& Envir.	VAAME	SONAS	1	Guilet David	Région (Tandem)
Végétal& Envir.	VAAME	IRHS	3	Laure Perchepied	Région (enjeux sociétaux)
Santé	BS	MITOVASC	1	Céline Fassot	ALM
Matériaux	3MG	Moltech		Maxime Rémond	EUR Lumomat
Matériaux	3MG	Moltech		Narcis Avarvari	EUR Lumomat
Math-STIC	MASTIC	LAREMA	1	Clotilde Fermanian	ALM (programmes pluriannuels)
Math-STIC	MASTIC	LAREMA	1	Gilles Stupfler	ANR
Math-STIC	MASTIC	LARIS	1	Christelle Jussien	Région (Tandem)
Math-STIC	MASTIC	LERIA	2	Eric Monfroy	Région (Tandem)
Math-STIC	MASTIC	LERIA	3	Tassadit Amghar	Région (Tandem)
Math-STIC	MASTIC	LERIA		David Lesaint	Projet YeloDETA
LLSHS	ECLIS	LPPL	1	Arnaud Roy	Région (SHS)
LLSHS	EDGE	GRANEM	2	Catherine Deffains	Région (SHS) (cofinancement ADEME en demande)
LLSHS	EDGE	GRANEM	3	Séjourné Bruno	Région Région SHS (co-financement externe en demande)
LLSHS	STT	TEMOS	4	Florent Quellier	LPR Sous réserve de notification

Liste Principale Allocations post-doctorales en CR du 15.01.24

Pôle de recherche	UR Classt UR	Classt SFR	Porteur de projet	Demande	Cofinancement acquis	Demande (eq Thèse)	Avis CR 15.01.24
Santé	CRCI2NA équipe 4 immunité innée et immuno	1/2	LUQUE PAZ DAMIEN	6 mois	18 mois : 90 000 € DGOS (PRT-K INCa 2023) - projet MOZART	0,25	Avis favorable Guichet ALM 1/3
Végétal et environnement	IRHS 1/1	1/1	SARNIGUET Alain	12 mois	12 mois : 61 509 (INRAE / T6IMPACT)	0,5	Avis favorable Guichet ALM 2/3
Matériaux	Moltech Anjou 1/1	1/1	ZIGON Nicolas	12 mois	Non	0,5	Avis favorable Guichet ALM 3/3

Liste complémentaire validée en CR du 15.01.2024

Allocations doctorales

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande UA (éq. Thèse)	Commentaires	Avis CR 15.01.24
Santé	BS	IRF 1/1	4/6	PAPON Nicolas	UA/UBO	0,5	Cofinancement non confirmé	LC
Santé	BS	MINT 1/3	2/6	VENIER-JULIENNE Marie Claire	UA	1		LC

Allocations post doctorales

Pôle de recherche	UR Classt UR	Classt SFR	Porteur de projet	Demande	Cofinancement acquis	Demande (eq Thèse)	Avis CR 15.01.24
Santé	MITOVASC 1/1	2/2	MATTEI César	6 mois	Non	0,25	LC
Végétal et environnement	LPG		MAILLET Grégoire	6 mois	18 mois : 67500 € + 32500 € (environnement) Union Européenne LIFE REVERS'EAU	0,25	LC

Récapitulatif demandes Région pour classement

Dispositif Tandem

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. Thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
Végétal & Env.	VAAME	SONAS 1/2	1/4	GUILLET David	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	
MathSTIC	MASTIC	LARIS 1/1	1/3	JUSSIEN GUERET Christelle	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	
MathSTIC	MASTIC	LERIA	2/3	MONFROY Éric	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	
MathSTIC	MASTIC	LERIA	3/3	AMGHAR Tassadit	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	

Dispositif Allocations SHS

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. Thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
5-LLSHS	ECLIS	LPPL 1/1	1/6	Roy Arnaud	UA-Région SHS	0,5	Favorable	
5-LLSHS	EDGE	GRANEM 1/2	2/6	Deffains Catherine	UA-Région SHS (pour info dépôt simultané à ADEME-Région)	0,5	Favorable	
5-LLSHS	EDGE	GRANEM 2/2	3/6	Séjourné Bruno	UA-Région SHS (co-financ. externe en demande)	0,5	Favorable	

Dispositif enjeux sociétaux

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. Thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
1-Végétal et Env.	VAAME	IRHS 1/1	3/4	Perchepied Laure	UA/Région enjeux sociétaux	0,5	Favorable	

Demandes Région – Dispositif Tandem pour classement

Dispositif Tandem

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. Thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
Végétal & Env.	VAAME	SONAS 1/2	1/4	GUILET David	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	
MathSTIC	MASTIC	LARIS 1/1	1/3	JUSSIEN GUERET Christelle	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	
MathSTIC	MASTIC	LERIA	2/3	MONFROY Éric	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	
MathSTIC	MASTIC	LERIA	3/3	AMGHAR Tassadit	UA/Région Tandem	0,5	Favorable	

Soumis à approbation de la CR :

Liste et classement des demandes d'allocations doctorales cofinancées Région – dispositif Tandem

Demandes Région – Allocations SHS pour classement

Dispositif Allocations SHS

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. Thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
5-LLSHS	ECLIS	LPPL 1/1	1/6	Roy Arnaud	UA-Région SHS	0,5	Favorable	
5-LLSHS	EDGE	GRANEM 1/2	2/6	Deffains Catherine	UA-Région SHS (pour info dépôt simultané à ADEME-Région)	0,5	Favorable	
5-LLSHS	EDGE	GRANEM 2/2	3/6	Séjourné Bruno	UA-Région SHS (co-financ. externe en demande)	0,5	Favorable	

Soumis à approbation de la CR :

Liste et classement des demandes d'allocations doctorales cofinancées Région – dispositif SHS

Demandes Région – Dispositif Enjeux Sociétaux pour classement

Dispositif enjeux sociétaux

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (ég. Thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
1-Végétal et Env.	VAAME	IRHS 1/1	3/4	Perchepied Laure	UA/Région enjeux sociétaux	0,5	Favorable	

Les enjeux sociétaux définis par la Région sont les suivants :

- Cybersécurité
- Energies renouvelables (EMR, Hydrogène...)
- **Gestion durable de l'environnement, eau (qualité, quantité...) et biodiversité**
- Recyclage et valorisation des déchets

Soumis à approbation de la CR :

Liste et classement des demandes d'allocations doctorales cofinancées Région – dispositif enjeux sociétaux

Récapitulatif demandes ALM

Allocations doctorales hors programmes pluriannuels

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
1-Végétal et Env.	VAAME	LPG 1/1		GESLIN Emmanuelle	UA (CPJ) – ALM	0,5	Favorable	
2-Santé	BS	MITOVASC 1/1	1/6	FASSOT Céline	UA/ALM	0,5	Favorable	

Allocations doctorales Connect Talent

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
4-MathSTIC	MASTIC	LAREMA 1er ex aequo	HC	FERMANIAN Clotilde	UA/ALM (Connect Talent)	0,5	Favorable	Non concerné

Allocations post-doctorales

Pôle de recherche	UR Classt UR	Classt SFR	Porteur de projet	Demande	Cofinancement acquis	Demande (eq Thèse)	Classt CR 15.01.24
2 - Santé	CRCI2NA éq 4 immunité innée et immuno	1/2	LUQUE PAZ Damien	6 mois	18 mois : 90 000 € DGOS (PRT-K INCa 2023) - projet MOZART	0,25	1/3
1 - Végétal et Env.	IRHS 1/1	1/1	SARNIGUET Alain	12 mois	12 mois : 61 509 (INRAE / T6IMPACT)	0,5	2/3
3 - Matériaux	Moltech Anjou 1/1	1/1	ZIGON Nicolas	12 mois	Non	0,5	3/3

Récapitulatif demandes ALM

Allocations doctorales hors programmes pluriannuels

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
1-Végétal et Env.	VAAME	LPG 1/1		GESLIN Emmanuelle	UA (CPJ) – ALM	0,5	Favorable	
2-Santé	BS	MITOVASC 1/1	1/6	FASSOT Céline	UA/ALM	0,5	Favorable	

Allocations doctorales Connect Talent

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
4-MathSTIC	MASTIC	LAREMA 1er ex aequo	HC	FERMANIAN Clotilde	UA/ALM (Connect Talent)	0,5	Favorable	Non concerné

Allocations post-doctorales

Pôle de recherche	UR Classt UR	Classt SFR	Porteur de projet	Demande	Cofinancement acquis	Demande (eq Thèse)	Classt CR 15.01.24
2 - Santé	CRCI2NA éq 4 immunité innée et immuno	1/2	LUQUE PAZ Damien	6 mois	18 mois : 90 000 € DGOS (PRT-K INCa 2023) - projet MOZART	0,25	1/3
1 - Végétal et Env.	IRHS 1/1	1/1	SARNIGUET Alain	12 mois	12 mois : 61 509 (INRAE / T6IMPACT)	0,5	2/3
3 - Matériaux	Moltech Anjou 1/1	1/1	ZIGON Nicolas	12 mois	Non	0,5	3/3

Demandes ALM - classement

Allocations doctorales hors programmes pluriannuels

Pôle de recherche	École doctorale	UR Classt UR	Classt SFR	Dir. thèse	Demande	Demande (éq. thèse)	Avis CR 15.01.24	Classement
1-Végétal et Env.	VAAME	LPG 1/1		GESLIN Emmanuelle	UA (CPJ) – ALM	0,5	Favorable	
2-Santé	BS	MITOVASC 1/1	1/6	FASSOT Céline	UA/ALM	0,5	Favorable	

Soumis à approbation de la CR :

Liste et classement des demandes d'allocations doctorales hors programmes pluriannuels ALM

Colloques : validation des demandes ALM

Contexte :

- . La liste des colloques cofinancés par l'Ua a été validée en CR du 04.12.2023
- . Les préconisations émises par les SFR et le BCR de diminuer certaines aides UA ont été suivies.
- . Il avait été proposé d'augmenter certaines demandes d'aides ALM
- . Les budgets ont été révisés avec les organisateurs et la DRIED
- . Les demandes transmises à ALM font l'objet d'un classement et avis de l'établissement (CR).
- . Il est demandé à la CR une liste et un classement des demandes auprès d'ALM

Demande soutien aux colloques ALM – 1/3

UR Classt UR	Classt SFR	Nom organisateur	Acronyme colloque	Lieu du colloque	Début	Fin	Rayonnement	Cofin. acquis	Cofi. acquis et origine + Cofi en demande	Montant attribué UA CR 04.12 .24	Montant demandé ALM	Classement
SIFCIR	1/2	Galloux Marine	JDD SPE Angers 2024	Angers	22/05/24	24/05/24	National	Oui	Acquis : 5000€ Département SPE INRAE	2 500	1000	
MINT	Avis très favorable	Talibart- Roger Emilie	NANOMED-7	Angers	03/07/24	05/07/24	International	Oui	Acquis : Programme EMJMD NANOMED : 14 000€ En demande : 4500€	2 000	2 000	
ESO	1/12	TAIBI Aude Nuscia	CIMHu La quenouille, la gogane et le Ramsar. Cultures et imaginaires des milieux humides	Angers	14/05/24	16/05/24	International	Oui	Acquis : Axe 3 SFR Confluences : 600€ GRIVE (UQAM) : 3000€ En demande : 8300 €	2 000	1 500	

Demande soutien aux colloque ALM – 2/3

UR Classt UR	Classt SFR	Nom organisateur	Acronyme colloque	Lieu du colloque	Début	Fin	Rayonnement	Cofin. acquis	Cofi. acquis et origine + Cofi en demande	Montant attribué UA CR 04.12 .24	Montant demandé ALM	Classement
Centre Jean Bodin	2/12	TAXIL Bérangère	VSEG Violences Sexuelles et Enfance en guerre	Angers	05/06/24	07/06/24	International	Oui	Acquis ANR VSEG : 40 000€ En demande : 19 000€	1 500	3 000	
CIRPaLL 1/3	3/12	FEUSSI Valentin	FRADA-LMTI	Angers	04/04/24	05/04/24	International	Oui	Acquis : CIRPaLL : 1 500€, RI UA : 1 000€, SFR Confluences axe 1 : 200€, LMU : 600€ En demande : 1 200€	1 000	800	
CIRPaLL 2/3	4/12	BATAILLE Mathilde	MTBA. Michel Tournier : Art de la brièveté	Angers	28/11/24	29/11/24	International	Oui	Acquis Pôle universitaire ligérien d'études sur l'enfance-jeunesse : 300€ 3.LAM : 200€ CIRPaLL : 1500€ En demande : 700€	1 000	1 500 2 000	

Demande soutien aux colloque ALM – 3/3

UR Classt UR	Classt SFR	Nom organisateur	Acronyme colloque	Lieu du colloque	Début	Fin	Rayonnement	Cofin. acquis	Cofi. acquis et origine + Cofi en demande	Montant attribué UA CR 04.12 .24	Montant demandé ALM	Classement
CLIPSY	5/12	E. Gratton C. Veuillet- Comber	MCCI : Mutations contemporaines et cliniques de l'inédit	Angers, LLSH	12/06/24	14/06/24	International	Oui	Acquis : CIIPsy : 300€ CRPPC (Lyon) : 1500€ En demande : 4 250€	1 200	800	
3L.AM 1/3	6/12	Andrea Cabezas Vargas	SOCINCLUS	MRGT, UA	29/05/24	31/05/24	International	Oui	Acquis 3L.AM (Le Mans) : 1000€ En demande : 6 000€	1 400	1 600	
3L.AM 2/3	7/12	Agatha Mohring	MATCo	Angers	28/03/24	29/03/24	International	Non	En demande : 1 700€	1 400	1 729	
CIRPaLL 3/3	10/12	Pauline BRULEY	JGP : Julien Gracq et la Poésie	St-Florent-le- Vieil (Maison Julien Gracq)	16/11/24	16/11/24	International	Oui	Acquis CIRPaLL : 750€ En demande : 150	400	400	
TEMOS	12/12	Bénédicte Grailles	2RU : Réinventer les relations aux usagers des services d'archives	Angers	16/05/24	16/05/24	National	Oui	Acquis: Programme 2RU : 3400€ , Association Asgralma : 1000€	1 000	1 500	
TOTAL										15 400	16 329	

Sollicitation totale ALM : 16 329 €

Soumis à approbation de la CR :

[Liste et classement des demandes de soutien aux colloques ALM](#)

POUR VOTE

Vie des laboratoires

- Changement de direction et direction-adjointe du LARIS – vote

Changement de direction UR LARIS

David Bigaud

Directeur

Suite au vote du conseil de l'unité du 22/03/2024 :

Nouveau directeur :

Sébastien LAHAYE

Anne Humeau-Heurtier

Directrice adjointe

Suite au vote du conseil de l'unité du 22/03/2024 :

Nouveau directeur adjoint :

Jean-Baptiste FASQUEL

Soumis à approbation de la CR :

Nomination du directeur et directeur adjoint du LARIS

44 Université d'Angers | Commission Recherche du 02.04.2024

POUR VOTE

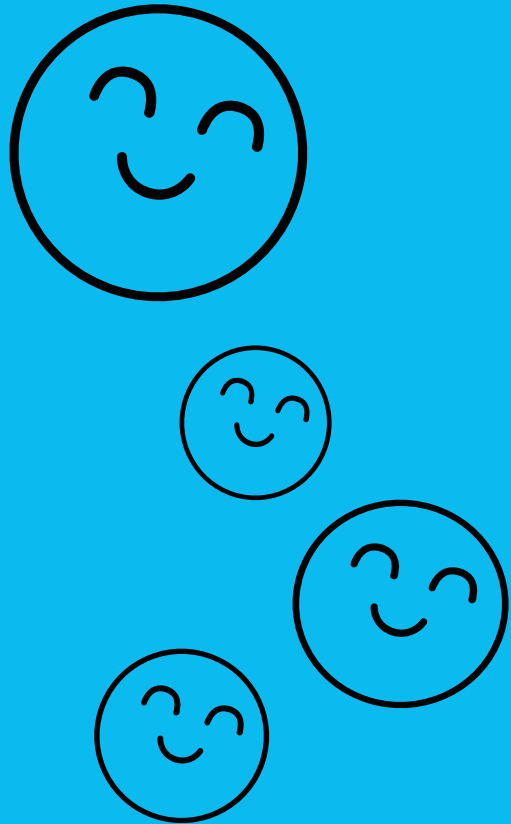
Questions diverses

Calendrier 2024

Lundi 13 mai 2024 (14h30)

Lundi 10 juin 2024 (14h30)

Lundi 1^{er} juillet 2024 (14h30)



Merci !